

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Daniel BONHOMME

Date d'envoi de la convocation : 10 juin 2022

Absent excusé : M. Yves BIGOT

**DELIBERATION 38/2022 – CONTENTIEUX HAMON-
GOUPIL/COMMUNE**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Monsieur Le Maire informe l'assemblée, que suite à l'expertise, les employés communaux ont constaté que l'ancien aqueduc du réseau pluvial qui relie la rue de la mairie à la rue de la boussaquière, était en partie bouché, suite à des travaux effectués par un riverain à proximité. Monsieur Le Maire rappelle que les eaux pluviales de la mairie s'écoulent dans ce réseau. Pour des raisons de sécurité, Monsieur Le Maire propose de poser un regard avec un tampon en fonte et de reprendre le revêtement du trottoir.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir le devis de l'entreprise POTIN de Baguer-Pican d'un montant de 3 400 € HT soit 4 080 € TTC.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 27 juin 2022

et transmission en Préfecture, le 27 juin 2022

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 27 juin 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

